Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260310-C2026_047-DE

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ

DATE de CONVOCATION
2 MARS 2026

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 38
Présents : 29
Votants : 34
Procuration : 5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 9 mars 2026

L'an deux mille vingt six, le neuf mars à 18h30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au siège de Questembert Communauté à Questembert, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de M. Patrice LE PENHUIZIC.

Étaient présents :
M. Michel GRIGNON, Mme Sophie JUBIN, M. Bernard CHAUVIN, M. Pascal HERVIEUX, Mme Simone MALVILLE, M. Cyrille KERRAND, M. Patrice LE PENHUIZIC, Mme Marie-Annick BURBAN, M. Serge LUBERT, Mme Sylvie GAIN, M. Pascal GUIBLIN, M. Joël TRIBALLIER, Mme Morgane RETHO, M. François HERVIEUX, Mme Marie-Claude COSTA RIBEIRO GOMES, M. Yann MEILLAREC, M. Jean-Pierre GALUDEC, M. Boris LEMAIRE, Mme Jeannine MAGREX, M. Jacky CHAUVIN, M. Maxime PICARD, M. Alain LOUIS, Mme Brigitte DELAUNAY, M. Jean-Pierre LE METAYER, Mme Marie-Christine DANILO, M. Frédéric POEYDEMENGE, M. Stéphane COMBEAU, M. Dominique BONNE, Mme Christine MANHES

Étaient absents :
M. Raymond HOUEIX, Mme Fabienne DAUPHAS, Mme Liliane LE SOURD, Mme Sylvaine TEXIER

Absent(s) ayant donné pouvoir :
M. Jean-Sébastien TAVERNIER a donné pouvoir à Mme Sophie JUBIN
Mme Claire MAHE a donné pouvoir à M. Bernard CHAUVIN
Mme Emilie GEVA a donné pouvoir à M. Pascal GUIBLIN
Mme Isabelle GUILLET a donné pouvoir à M. Jean-Pierre GALUDEC
Mme Rachel GUIHARD a donné pouvoir à M. Alain LOUIS

Secrétaire de séance : M. Stéphane COMBEAU

N°C2026_047 - MOBILITES - Lancement d'une étude stratégique et prospective des mobilités à l'échelle du territoire de Questembert Communauté préalable à la mise en œuvre de services de mobilité et à l'éventuelle instauration du Versement Mobilité

Rapporteur : M. Boris LEMAIRE, Vice-Président

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles relatifs à l'organisation des compétences en matière de mobilité,
VU la Loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités (LOM) et ses dispositions relatives au financement des infrastructures et services de transport,

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260310-C2026_047-DE

VU la délibération n° 2021 02 n°07 du 8 février 2021 du Conseil Communautaire de Questembert Communauté relative à la prise de compétence de Questembert Communauté en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité locale,
VU le Plan de Mobilité Rural approuvé par le Conseil communautaire en 2019,
VU le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) approuvé par le Conseil communautaire en 2022,
VU le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) débattu le 8 décembre 2025,

CONSIDÉRANT que le territoire communautaire, à dominante rurale, se caractérise par une forte dispersion de l'habitat et des pôles générateurs de déplacements tels que ses deux gares ferroviaires, et une dépendance marquée à l'automobile individuelle,

CONSIDÉRANT que les orientations du Plan de Mobilité Rural, du PCAET et du PADD fixent des objectifs en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de transition énergétique, de sobriété foncière, de revitalisation des centralités et d'amélioration de l'accessibilité aux services,

CONSIDÉRANT la nécessité de disposer d'un diagnostic objectivé, prospectif et territorialisé de l'ensemble des pratiques de déplacements (domicile-travail, domicile-études, accès aux services, flux économiques et touristiques), afin de calibrer des services de mobilité adaptés aux spécificités locales,

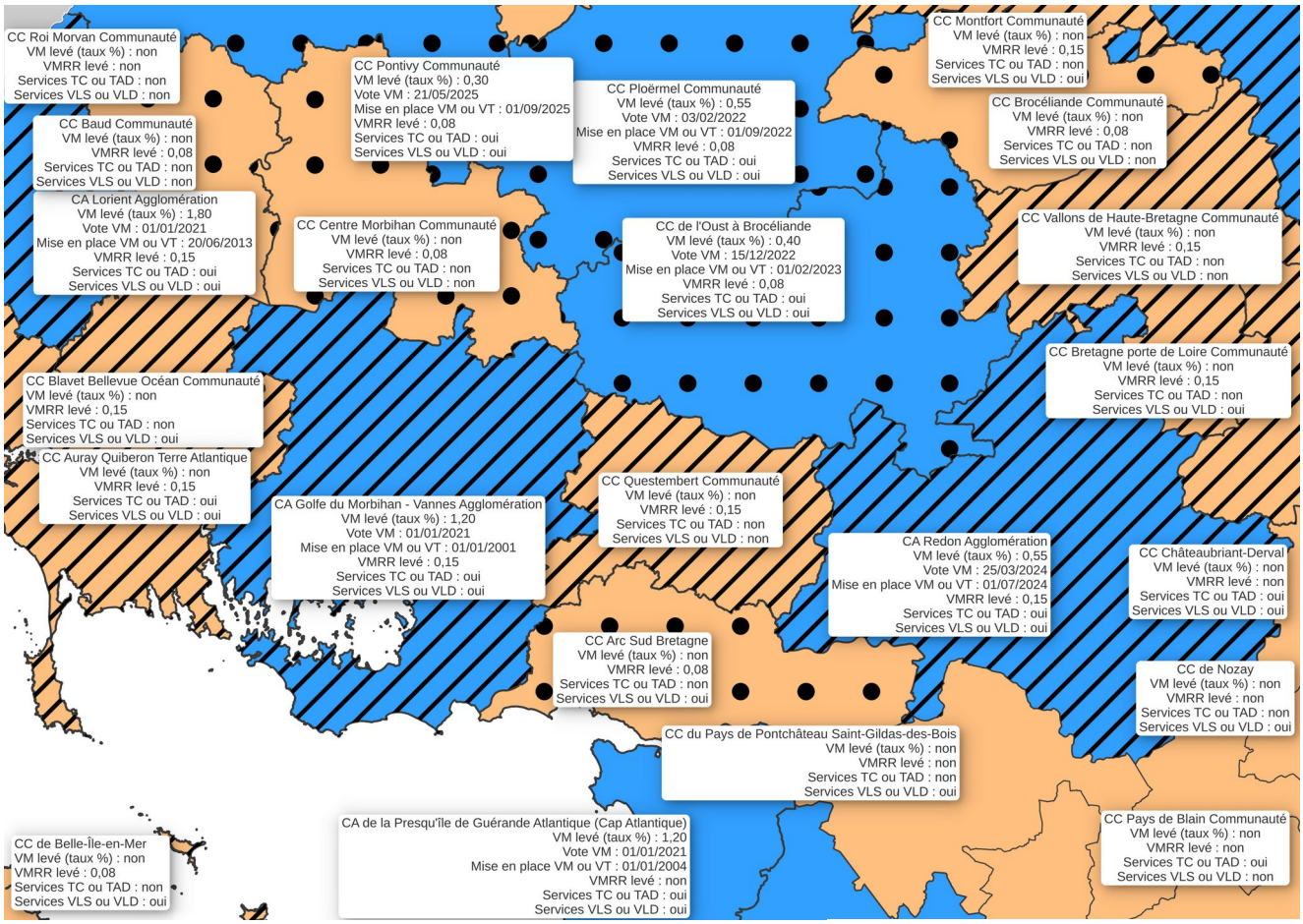
CONSIDÉRANT que la définition d'une offre structurée (transport collectif régulier, transport à la demande, lignes de covoiturage organisées, services vélos (VLS ou longue durée), aménagements cyclables et piétons, intermodalité, optimisation des aires de covoiturage existantes, lignes de covoiturage organisé, outils numériques d'information voyageurs) suppose une analyse fine des coûts d'investissement, des charges d'exploitation, des recettes potentielles et des modalités de gouvernance,

CONSIDÉRANT que Questembert Communauté, suite au débat du PADD le 8 décembre 2025, a confirmé son engagement dans l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) afin d'accompagner les projets communaux et communautaires, de définir une orientation partagée en matière de développement de l'habitat, de soutenir le développement économique par l'accueil de nouvelles activités et la consolidation des sites existants, et d'intégrer les orientations du PCAET ainsi que les projets liés à la mobilité ; cette procédure en cours constitue une opportunité stratégique pour renforcer la cohérence entre urbanisme et mobilités, notamment en matière de localisation de l'habitat, d'implantation des équipements, de hiérarchisation du réseau viaire et de développement des mobilités actives et partagées.

CONSIDÉRANT que Questembert Communauté s'est engagé avec la Région Bretagne au sein de Bretagne Mobilité et du Comité Local de Mobilité (CLM) dont une partie du financement est assuré par la levée du Versement Mobilité Régional et Rural, prélevé sur la masse salariale des entreprises de plus de 10 salariés présentes sur tout le territoire breton.

Les résultats de cette étude constitueront un outil d'aide à la décision pour la future mandature, notamment en vue d'évaluer l'opportunité, les conditions de soutenabilité financière et les impacts économiques de la mise en place du Versement Mobilité.

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260310-C2026_047-DE



Rappel des services de mobilité des EPCI et agglomération, ainsi que le détail du prélèvement du Versement Mobilité.

<u>Légende</u> :
VMRR levé = mise en place du Versement Mobilité Régional et Rural (similaire au Versement Mobilité mais mis en place par la Région)
Services TC ou TAD = services de Transport en Commun ou Transport à la Demande
Services VLS ou VLD = Vélos en Libre Service (exemple station en gare de Questembert avec 4 vélos) et Vélo en Location Longue Durée (entre 1mois et 1an)

Il est donc proposé d'engager une étude mobilité globale à l'échelle intercommunale, intégrant une approche systémique et multimodale. Cette étude serait menée en associant les partenaires mobilité du territoire et les EPCI limitrophes.

Cette étude comprendra notamment :

- Un diagnostic territorial des pratiques de déplacement (flux domicile-travail, accès aux services, mobilités scolaires, touristiques et économiques) s'appuyant sur des données démographiques, économiques et de flux, ainsi que sur des enquêtes auprès des usagers, des entreprises et des établissements générateurs de déplacements ;

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260310-C2026_047-DE

- Une analyse de l'offre de services existante et des infrastructures (voirie, aires de covoiturage, cheminements cyclables et piétons, stationnements, etc.) ;
- Une concertation avec les communes, les partenaires institutionnels, les acteurs économiques et les habitants ;
- Une évaluation des besoins spécifiques des publics prioritaires et des zones peu denses ;
- La définition de plusieurs scénarios de développement de services de mobilité, intégrant une modélisation financière comparative des différents scénarios, incluant les coûts d'investissement, les charges d'exploitation, les recettes estimées, les cofinancements mobilisables leurs modalités d'organisation, ainsi que les impacts financiers et fiscaux pour la collectivité ;
- Une aide à la décision concernant les modalités de financement, dont l'éventuelle mise en place du Versement Mobilité ;
- Un plan d'actions hiérarchisé, phasé et territorialisé, compatible avec les documents stratégiques existants.

Au regard des références observées pour des territoires comparables, le coût prévisionnel de l'étude est estimé entre 40 000 € et 50 000 € HT, selon le niveau de modélisation, d'enquêtes terrain et d'accompagnement stratégique retenu.

Une enveloppe prévisionnelle de 45 000 € HT a été inscrite au budget communautaire 2026.

Sur avis favorable du Bureau Communautaire du 26 février 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, les membres du Conseil Communautaire décident :

- De valider le principe de la réalisation d'une étude mobilité globale et prospective à l'échelle du territoire communautaire ;
- D'autoriser M. le Président à lancer la consultation correspondante et à signer tout document afférent à cette opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme
A Questembert, le 10 mars 2026
Le Président,
Patrice LE PENHUIZIC



Signé par : Patrice LE PENHUIZIC
Date : 10/03/2026
Qualité : PRÉSIDENT